



Reconnaissance d'un enfant

Par **puce65**, le **16/03/2016** à **12:56**

bonjour , mon petit fils a été reconnu par son père uniquement alors qu'il était prévu qu'il porte aussi le nom de sa mère , mais celle çi étant à la maternité n'a pu le faire; peut elle encore rattraper cela ? merci

Par **youris**, le **16/03/2016** à **13:20**

Bonjour,

Il ne faut pas mélanger la filiation et le nom de famille donné à l'enfant.

je suppose que les 2 parents ont reconnu l'enfant mais que le père ne lui a donné comme nom de famille que son nom.

Il n'est pas possible de modifier le nom de famille d'un enfant donné à sa naissance.

Il fallait que les parents se mettent d'accord avant.

Salutations

Par **puce65**, le **16/03/2016** à **13:31**

merci pour votre réponse mais ma fille n'a pu faire cette démarche ne le sachant pas avant ; est il possible de rattraper cela ? merci

Par **youris**, le **16/03/2016** à **14:18**

Les futurs parent n'ont jamais discuté avant la naissance du nom de famille à donner à leur enfant !